



SNUipp
Fédération Syndicale Unitaire

Aurillac, le 30 mars 2012

Syndicat National Unitaire

des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC

Bâtiment de l'Horloge
7, Place de la Paix
15000 Aurillac
Tel : 04 71 64 03 35
Mél : snu15@snuipp.fr

A Monsieur le Directeur Académique
des Services de l'Education Nationale
du département du Cantal

Monsieur,

Actuellement, les directrices et les directeurs d'école sont sollicités pour la mise en oeuvre de la procédure Affelnet d'affectation en 6ème des élèves de CM2. Alors que ces derniers exercent aujourd'hui leurs missions dans des conditions de plus en plus difficiles souvent sans aide administrative, cette nouvelle demande constitue une charge de travail supplémentaire importante.

Nous tenons d'ailleurs à vous rappeler que cette tâche était auparavant en grande partie de la responsabilité des collèges qui bénéficient de moyens en secrétariat.

Concrètement, le dispositif Affelnet requiert une série d'opérations chronophages : communications avec les familles via des formulaires de renseignements et d'informations, saisies informatiques des données récoltées. En l'état, les directrices et les directeurs d'écoles sont mis en difficulté pour remplir dans les délais et en toute sérénité l'ensemble de ces nouvelles tâches.

En conséquence, Monsieur le Directeur, nous vous demandons d'accorder aux directrices et directeurs d'école le temps nécessaire à l'accomplissement de cette nouvelle charge de travail au service des élèves et de leurs familles en les déchargeant d'aide personnalisée durant le mois de mai.

Nous vous prions de croire, Monsieur le directeur, en l'expression de nos salutations respectueuses.

*Les co-secrétaires départementaux du SNUipp-FSU 15
Emeric Burnouf et Julien Barbet*